

ESPACE INTERREGIONAL EUROPEEN



CR séminaire cormoran Comité des Régions Bruxelles - 4 novembre 2008

Heinz Kindermann (*Député européen PSE allemand, rapporteur sur les cormorans*)

Le sujet du cormoran est un télescopage d'intérêts.

Mon rapport d'initiative doit servir de base à la discussion, doit déboucher à terme sur des mesures pour concilier les différents intérêts. Ce rapport est disponible sur le net.

http://www.europarl.europa.eu/meetdocs/2004_2009/organes/pech/pech_20081007_1100.htm

Beaucoup de gens, y compris à la CE, ne souhaitent pas en discuter. Mais en démocratie il faut pouvoir débattre même des sujets les plus controversés.

Till Backhaus (*Ministre du Mecklenburg-Vorpommern*)

Il faut trouver un équilibre écologique mais il faut agir au niveau européen

Bien sûr le cormoran a le droit d'exister mais son évolution récente pose manifestement un problème

Impact sur le stock d'anguille mais aussi d'autres espèces comme le hareng. Perte de 330 t d'anguille l'année dernière supérieure à la pêche (100 t).

50% des cormorans en Allemagne sont en Mecklenburg. Au total rien que sur la région plus de 40.000 individus.

Toutes les méthodes utilisées n'ont pas été couronnées de succès, il faut bien en faire le constat.

Entre 3000 et 3500 couples seraient soutenables. Il faut viser une division par 2 en 10 ans.

A l'origine, le cormoran figurait à l'annexe 1 de la directive oiseau, c'était totalement justifié à l'époque. Puis il a été sorti de l'annexe 1, donc plus de mesure de protection de l'habitat, mais pas encore inscrit à l'annexe 2 (espèces chassables).

Il y a des possibilités de tir mais les conditions sont très strictes. Pourtant les pertes économiques sont très importantes. Le tir est indispensable mais coûte cher d'où la nécessité d'un soutien financier.

Il faut un plan de gestion européen du cormoran adossé à des études scientifiques au niveau européen.

Jean-Yves Grelaud (*Conseiller régional Pays de la Loire*)

Activité en sous-production en France.

Intérêts économique mais aussi paysagers et environnementaux.

Cette activité fonctionnait très bien jusqu'aux années 1980 où le cormoran a commencé à poser un problème.

Historiquement (depuis 1000 ans) le cormoran n'était pas un problème, seulement depuis 20 ans.

Le problème n'est pas l'éradication du cormoran mais il faut juguler la population, car il va jusqu'à nidifier en France depuis peu. Passage de 4000 à 130000 individus en 30 ans.

Conséquences économiques bien sûr, jusqu'à la perte totale du bénéfice, mais aussi écologiques (eutrophisation, assèchement de zones humides), sociale et culturelle (perte d'identité, exaspération).

Solutions : tirs mais ça coûte très cher.

Autres solutions non létales : on a tout essayé, ce n'est pas efficace et ça coûte cher. De plus en étang les surfaces sont trop importantes.

Demandes : indemnités temporaires, tirs toute l'année, intervention sur les nids, coordination européenne

Il n'est pas trop tard mais il est urgent d'agir.

Andreas Von Lindeiner (BirdLife Bavière)

La quantité n'est pas l'important mais c'est la distribution et la concentration qui comptent.

Il y a débat sur les chiffres de population des cormorans.

En Bavière la population est stable sur 10 ans car il y a une campagne de tirs qui a des effets manifestes.

Il y a d'autres causes comme la qualité des eaux, le réchauffement, la qualité du substrat.

Le cormoran se concentre évidemment sur les espèces de poisson les plus nombreuses, souvent des espèces d'intérêt économique.

Exemple du rendement dans le lac de Constance qui a fortement baissé, certes à cause du cormoran, mais aussi en fonction du taux de phosphore dans les eaux.

Oui, il faut un plan de gestion mais de manière ciblée seulement au niveau régional.

La réduction des populations de cormoran n'est pas le seul moyen de résoudre le problème.

Birdlife et FACE refusent que le cormoran soit à l'annexe 2, il faut se baser sur les travaux d'INTERCAFE et REDCAFE.

Il ne faut pas intervenir dans les zones protégées.

OK pour des mesures de tirs ciblés mais au niveau régional au cas par cas. Contre un plan européen.

Joseph Daul (député européen français, Président du PPE)

Il faut un équilibre, quand l'équilibre est rompu il y a un problème. Il faut trouver des solutions. Exemple de la prolifération du sanglier ou du grand hamster en Alsace.

Si on veut garder les cormorans, ce n'est pas uniquement aux aquaculteurs d'en payer le prix.

Il faut trouver des solutions, d'ici à 5 ans sinon il n'y aura plus de problème faute d'aquaculteurs. Il précise qu'on ne pourra pas régler le problème uniquement avec de l'argent mais que l'on doit faire preuve de volonté politique.

Franz Kohl (Autrichien, EAA, Association de pêcheurs européens)

Nous pensons qu'une réduction de la population de cormoran pourrait contribuer à réduire les dégâts. L'objectif c'est un équilibre cormoran-pêche-poissons.

Conférence de l'EIFAC en mai dernier. Résolution : coordonner les actions nationales à l'échelle européenne. Proposition : régulation de la reproduction.

Les mesures de protection de l'environnement, en particulier la directive oiseaux, ne peuvent pas ignorer les intérêts économiques et de loisirs.

Il faut un plan de gestion européen car des dérogations locales prises chaque année ne résolvent pas le problème.

Référence aux lignes directrices sur les grands carnivores. (1^{er} juillet 2008) Pourrait-on s'en inspirer pour les cormorans ?

Les cormorans ont remis en question un dogme : une population menacée à un moment peut effectivement constituer une nuisance à un autre. En Slovénie, 300 cormorans ont anéanti la population d'ombre commun en 3 ans.

40% de cormoran en moins, c'est 66% de dégâts en moins.

Pour de bons plans de gestion, il faut impliquer toutes les parties concernées dès le départ.

Les mesures sur les œufs sont efficaces et assez peu chères : paraffine sur les œufs déjà en application au Danemark. Il y a dans ce pays depuis 2004 une réduction des couples nicheurs. Coût : 0,59 euros par œuf stérilisé.

Pour contrôler la population de cormorans il faudra utiliser plusieurs méthodes simultanément.

David Carss (Ecologue - Centre for ecology and hydrology)

Première tentative de prise en compte du problème en UE, synthèse par les Pays-Bas et le Danemark à la fin des années 90, suite à la convention de Bonn en 1994.

Aujourd'hui il y a peu de documentation scientifique sur l'impact des cormorans sur la pêche. Présentation de REDCAFE (approche biologique) et INTERCAFE (approche sociologiques) financés par l'UE visant à réduire les conflits.

On connaît très bien les populations de cormorans, ce n'est pas le cas pour les stocks de poissons.

Il faut essayer les méthodes d'éloignement, il y en a beaucoup et elles peuvent fonctionner.

Felix Rauschmayer (Sociologue - Helmholtz centre for environmental research)

Il a travaillé sur le programme FRAP (Frame for biodiversity Reconciliation Action Plans)

Il n'y a pas d'équilibre, ce sont des processus dynamiques. La vraie question est : quel est notre objectif ? Quel équilibre veut-on atteindre ? Ensuite, comment fait-on pour l'atteindre et surtout qui paye ?

Travail sur la loutre, le cormoran et le phoque pour en retirer des enseignements généraux.

La gestion non coordonnée au niveau européen est inefficace et risque de mettre la population en danger au final.

Le débat sur les chiffres de population est stérile : peu importe le nombre total de cormoran, l'important c'est le nombre qu'il y a sur mon étang.

Problèmes qui empêchent un plan de gestion européen :

- Désaccord sur les données et les faits
- Différences sur les valeurs
- Susceptibilité sur la souveraineté nationale
- Difficulté de prendre en compte les différents intérêts à différents niveaux
- Structure de gouvernance floue (gestion par les administrations de protection de la nature)

Propositions :

- Créer un forum pour s'accorder sur les objectifs
- Mieux connaître les populations et régionaliser les données
- Lier les niveaux de décisions pour une meilleure coordination
- Coordonner un plan de gestion

Problème : la situation est perdant/perdant aujourd'hui.

Attention, la connaissance du système est faible, il n'est pas à exclure qu'une diminution de la population de cormoran ne résolve pas le problème.

Patrick Murphy (Commission européenne, DG ENV)

Concède que la Commission a sous-estimé le problème.

Les faits : la population de cormoran a augmenté de manière significative depuis 20 ans, quels que soient les chiffres. Cela a entraîné des conflits.

Il est important de baser nos actions sur les faits. Mais ça ne peut se faire que si toutes les parties concernées sont d'accord.

La Commission se félicite d'avoir financé INTERCAFE et REDCAFE et continuera à le faire. Même sorti de l'annexe 1, le cormoran continue de bénéficier d'une protection générale.

Art 9 : dérogation quand les dégâts sont « significatifs ».

La réaction des Etats membres à cette possibilité est variable. Mais toutes les mesures mises en œuvre le sont en accord avec l'art 9. L'approche danoise de recouvrir les oeufs d'huile semble efficace. Mais certains obstacles sont au niveau national, pas européen. La perception du problème est différente d'un EM à l'autre.

La Commission ne pense pas qu'une approche UE soit pertinente. Trop difficile d'arriver à un consensus. La Commission ne peut pas obliger les Etats membres à utiliser leur dérogation ?

Que faut-il faire ?

- Améliorer le niveau d'information
- Travail sur l'interprétation de dégâts « significatifs » pour harmoniser les approches nationales.
- « Guidance document »

Ce travail commencera l'année prochaine.

Peu probable de mettre les cormorans sur l'annexe 2. La chasse n'est pas forcément le meilleur moyen de régler le problème. Ce qu'il faut c'est arriver à gérer efficacement les populations.

Si l'approche des dérogations est harmonisée cela peut résoudre le problème.

Conclusion

Le séminaire organisé par la région allemande Mecklenburg-Vorpommern afin de soutenir le rapport Kindermann au Parlement européen a atteint son objectif. Il a permis à toutes les parties prenantes de s'exprimer alors que le dialogue était rompu (David Carss a été sérieusement pris à partie par plusieurs associations de pêcheurs pour les avoir tenu à l'écart des discussions) et a mis en évidence que le problème était réel et qu'il allait falloir le régler. La reconnaissance par la Commission que le problème avait été sous-estimé est en soi une victoire.

Il est évident que le niveau d'information est différent d'un pays à l'autre. La méthode danoise semble intéressante. Elle est bien sûr compatible avec la législation communautaire et pourrait être appliquée en France. Le document-cadre promis par la Commission pourrait y remédier. L'approche européenne, souhaitée par une partie des participants, sera difficile car les Etats membres ne sont pas d'accord entre eux.